



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

En exercice : 17

Présent(s) : 11

Absent(s) représenté(s) : 4

Absent(s) non représenté(s) : 2

Ne prennent pas part au vote : 1

Votants : 14

Date de convocation : 27 mars 2025

Date d'affichage de la convocation : 27 mars 2025

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration Séance du 03 avril 2025

Délibération n° DE-030425-002

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le 3 avril 2025 à 18 heures, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Josiane MONDON, Vice-présidente du CCAS,

Présent(s) : BEDU Gilles. CASSIN Marie-France. CORBION Rémy. DEDUIT James. DESCHAMPS François. DESROCHES Gilles. LEUILLER Patricia. MONDON Josiane. MORISSET Marie-Claude. RAMAIN Catherine. RUBENS Alain.

Absent(s) ayant donné un pouvoir : BAUDOIN Marie-Christine à CORBION Rémy. BROUSSE Franck à DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie à LEUILLER Patricia. MAILET PHILOMENE à CASSIN Marie-France

Absent(s) non représenté(s) : MANIVERT Sonia. MEGHERBI Djamel.

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : DESROCHES Gilles.

Rapporteur : Josiane MONDON

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que la Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique 2024 pour le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Germain-du-Puy concernant son budget,

Vu le projet du Compte Financier Unique 2024 concernant le budget du Centre Communal d'Action Sociale présenté par Madame la Vice-présidente,

Considérant que le Compte Financier Unique constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice 2024,

Le rapport de Madame la Vice-présidente du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale entendu,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget du Centre Communal d'Action Sociale

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire,



Gilles DESROCHES

Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-présidente du CCAS



Josiane MONDON

Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 8 avril 2025 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :
<https://www.saintgermaindupuy.fr>